

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 AOÛT 2013 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillers, Michel Goulet, David Guimont et Stéphane Fraser, la conseillère, Jacqueline Poirier, et le maire, Louis Vadeboncoeur

Sont absent(e)s Les conseillers Vincent More et Réjean Beaulieu

Tous formant quorum avec la présidence du maire, Louis Vadeboncoeur

Sont également
présent(e)s Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance commence à 7 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

ATTENDU QUE le point 38 est annulé de l'ordre du jour;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-140

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour avec modification.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-141

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2013, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2013

Le contrat du directeur général est à l'étude par le maire. La signature du contrat suivra bientôt.

La demande de subvention au Ministère des transports de 2 500 \$ pour un trou d'homme est faite. La municipalité est en attente!

La modification au règlement sur la tarification est en vigueur (concernant les activités de water-polo).

Le règlement sur le bon ordre et la paix est en vigueur.

La demande de modification du périmètre d'urbanisation sera bientôt soumise à la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup (MRC-RDL).

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. Information du maire

Louis Vadeboncoeur signale la parution d'un article dans le Soleil concernant Notre-Dame-du-Portage.

Il indique à l'assemblée que la sculpture du Portageur est restaurée et remise en place.

Il fait mention d'un avis du Conseil du trésor (CT) et du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

6. Information des conseiller(ère)s

David Guimont lance une invitation aux bénévoles afin de s'impliquer pour le Championnat québécois de cyclisme sur route élite Premier Tech

7. Information du directeur général

Aucune information.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

8. Nomination du directeur général comme administrateur principal de clicSÉCUR

ATTENDU QU'il y a eu un changement en poste à la direction générale, secrétariat et trésorerie;

CONSIDÉRANT QU'il faut changer l'administrateur principal de clicSÉCUR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil autorise Louis Breton, directeur général, a signé, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui seront nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR;

QUE la mise en vigueur de cette décision est rétroactive, soit en date du 3 juin 2013, date à laquelle il y a eu changement à la direction générale, secrétariat et trésorerie.

9. Annulation de factures avec un suivi ultérieur

ATTENDU QUE des corrections sont à apporter dans le traitement des immeubles appartenant à la municipalité, à la commission scolaire, aux gouvernements du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-143

QUE le Conseil autorise le directeur général à faire le nécessaire pour régulariser les matricules afférents tout en lui exigeant un suivi des corrections apportées.

10. Annulation des intérêts pour un montant de 140.36 \$ concernant le matricule 7191-08-4205

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'adresse lors de la facturation du droit de mutation concernant le matricule 7191-08-4205;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une erreur administrative et non celle du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-144

QUE le Conseil autorise le directeur général à annuler les intérêts reliés à cette facturation du droit de mutation;

11. Avis de motion afin d'adopter une autre politique de perception et de recouvrement

Un avis de motion est donné par Michel Goulet pour l'adoption ultérieure d'une autre politique de perception et de recouvrement dans le but d'améliorer celle déjà en vigueur.

12. Avis de motion afin d'adopter un règlement pour un fonds de roulement

Un avis de motion est donné par David Guimont pour l'adoption ultérieure d'un règlement d'emprunt afin de s'assurer de façon préventive et de manière temporaire de l'état de trésorerie.

13. Avis de motion afin d'adopter un règlement en attendant le versement d'une subvention pour le projet d'aqueduc

Un avis de motion est donné par Michel Goulet pour l'adoption ultérieure d'un règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention pour le projet d'aqueduc afin de s'assurer de façon préventive et de manière temporaire de l'état de trésorerie.

14. Annulation de la résolution 2013-06-109 et adoption d'un règlement concernant les animaux

ATTENDU QUE le Conseil désire actualiser sa réglementation sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite, tant que possible, uniformiser sa réglementation avec les autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup afin d'en faciliter son application par la Sécurité du Québec;

ATTENDU QU'il y des différents entre les conseiller(ère)s présent(e)s à l'égard du projet de règlement, sur l'article 12 et sur l'article 26 précisément, concernant le traitement à accorder aux animaux morts et l'obligation d'obtenir une licence pour les chats sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé par Louis Vadeboncoeur de modifier le premier paragraphe de l'article 12 par « *Le gardien d'un animal mort doit, dans les vingt-quatre (24) heures de son décès et en cas de maladie, le remettre à un vétérinaire* ». Ensuite, il est proposé par David Guimont de spécifier « *maladie* » par « *maladie contagieuse* ». Toutefois, rien n'est indiqué sur le reste de l'article 12, ce qui pose le problème sur les modalités de disposition des animaux morts à propos des autres cas dans les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

CONSIDÉRANT QU'il est proposé par David Guimont de modifier l'article 26 en supprimant toute référence au chat, donc d'imposer les licences obligatoires seulement que pour les chiens. Toutefois, cette proposition n'est pas partagée par tous.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Louis Vadeboncoeur, et résolu à la majorité des conseiller(ère)s présent(e)s, 3 contre et 2 pour.

2013-08-145

QUE le Conseil reporte l'adoption du règlement concernant les animaux puisque qu'il n'y a pas la majorité dans l'issue du vote.

15. Adoption du Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits

ATTENDU QUE le Conseil désire actualiser sa réglementation sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé les délégations aux différents responsables d'activité budgétaire avec ses répercussions dans la gestion quotidienne de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a indiqué au directeur général les modifications à apporter à ce projet de règlement sur la désignation des responsables d'activité budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-146

QUE le Conseil adopte le Règlement numéroté 2013-08-334 et intitulé « Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits ».

16. Ajustement du partage des primes des assurances collectives des employés municipaux afin de les optimiser fiscalement

ATTENDU QUE le partage des primes des assurances collectives entre les employés et l'employeur peut être optimisé fiscalement afin d'avantager l'employé sans pénaliser l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-147

QUE le Conseil autorise le directeur général a partagé les primes mensuelles totales des garanties de base à 50% - 50% entre les employés et l'employeur. Toutefois, les primes des garanties facultatives et les surprimes des garanties de base sont payées en totalité par l'employé.

17. Autorisation du paiement #9 pour le projet d'aqueduc

CONSIDÉRANT les travaux exécutés pour le projet d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'une demande de paiement #9 de 544 368.33 \$ a été reçue le 31 juillet 2013 pour le niveau d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, groupe conseil, déclare que les montants mentionnés sont en conformité avec les termes du marché et de l'état des travaux, puis en re-commande le paiement;

Prix actuel du contrat	4 136 762.62 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	2 909 790.35 \$
Moins – retenue de garantie	290 979.04 \$
Moins – demandes antérieures	2 145 344.62 \$
Montant – demande présente	473 466.70 \$
TPS	23 673.33 \$
TVQ	47 228.30 \$
Paieement total	544 368.33 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-148

QUE le Conseil autorise le paiement #9 pour le projet d'aqueduc.

18. Autorisation au directeur général afin de mandater la firme Malette pour effectuer la reddition de compte final du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer une reddition de compte final pour le programme TECQ à la fin du projet d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-149

QUE le conseil autorise le directeur général à mandater la firme Malette pour effectuer ladite reddition de compte.

19. Projet d'aqueduc

Décision sur le raccordement au réseau d'aqueduc du 582 et 584 route de la Montagne

ATTENDU QUE les installations de captage d'eau des immeubles visés ont été affectées durablement suite aux tests d'évaluation de l'approvisionnement en eau effectués par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des immeubles visés a fait une demande de compensation au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le raccordement des immeubles visés constitue une mesure de compensation raisonnable pour régler la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-150

QUE le Conseil autorise le directeur général à prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le raccordement des immeubles visés.

Information sur les travaux du projet d'aqueduc

Le directeur général fait le point sur les travaux concernant le projet d'aqueduc.

Pour l'instant, les raccordements ne sont autorisés qu'à partir de la fin des travaux, qui se situe actuellement à la fin de septembre 2013.

Dans le cas des conduites d'approvisionnement en eau qui traversent l'emprise de la route du Fleuve, il est possible d'effectuer les travaux nécessaires aux frais des propriétaires en autant que les travaux respectent les exigences de la Municipalité et que la chaussée ne soit endommagée d'aucune façon.

20. Ajustement des assurances municipales, autorisation au directeur général afin de mandater un évaluateur pour évaluer les immeubles appartenant à la Municipalité

ATTENDU QU'un ajustement des assurances est de mise afin d'avoir des garanties suffisantes et adéquates à la situation actuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles de la Municipalité ont besoin d'être évalués selon la valeur de reconstruction plutôt que par la valeur municipale afin d'effectuer ces ajustements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-151

QUE le Conseil autorise le directeur général à mandater un évaluateur agréé afin d'effectuer ladite évaluation.

21. Présentation d'un plan d'action pour la politique familiale et des aînés (information en séance)

Jacqueline Poirier fait mention du dépôt initiale de la politique familiale et des aînés au membre du Conseil, traduisant des besoins et des attentes des familles, des parents, des enfants et des aînés. Les étapes à suivre sont celles de la publication officielle du plan d'action lié à cette politique, de la concertation des élus et de la consultation citoyenne afin de statuer sur la version finale de la politique.

22. Atelier de discussion sur la « gestion » actuelle d'Animation rurale (information en séance)

Louis Vadeboncoeur fait mention qu'une réunion se fera sur l'atelier de discussion concernant la gestion actuelle d'Animation rurale en lien avec l'agent de développement affecté à la Municipalité.

23. Départ de Robin Laplante

Le directeur général informe l'assemblée du départ de M. Robin Laplante, notre employé à la voirie et responsable des eaux propres et des eaux usées. M. Robin Laplante quitte la Municipalité pour un poste de directeur du service incendie pour trois municipalités voisines, basé à Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

COMMUNICATION AVEC LES CITOYEN(NE)S

24. Heures d'accessibilité au bureau municipal

ATTENDU QUE les heures d'accessibilité de l'édifice municipal sont moindres dans les autres municipalités de même envergure que Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des changements à cet égard dans le but d'avancer dans les dossiers durant les heures non accessibles à la population et, par répercussion, d'améliorer le service à la clientèle;

ATTENDU QUE les heures d'accessibilité seront ajustées aussitôt qu'il y aura une information communiquée à la population à cet égard;

ATTENDU QUE les heures d'accessibilité sont :

Lundi	de 9h00 à 12h00 et	de 13h00 à 16h30
Mardi	Fermé	de 12h00 à 16h30
Mercredi	de 9h00 à 12h00 et	de 13h00 à 16h30
Jeudi	Fermé	de 12h00 à 16h30
Vendredi	de 9h00 à 12h00 et	de 13h00 à 16h30

CONSIDÉRANT QU'il faut annuler le règlement numéroté 1988-04-113 et intitulé « Règlement sur les heures d'ouverture du bureau municipal »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-152

QUE le conseil annule le règlement numéroté 1988-04-113 et intitulé « Règlement sur les heures d'ouverture du bureau municipal », puis autorise le directeur général à apporter les modifications nécessaires au moment opportun.

25. Autorisation de publication dans l'Info-Portage (information en séance)

Le directeur général signale qu'il est primordial d'avoir une autorisation du responsable officiel d'un organisme pour toute publication faite dans l'Info-Dimanche

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

26. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE

865 route de la Montagne – Rendre conforme la marge de recul

ATTENDU QU'il faut annuler la résolution 2013-07-124 afin de rendre la procédure conforme à la Loi puisque l'avis de dérogation mineure a paru en date du 17 juillet 2013 dans l'Info-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter une dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation de la résidence, suite à la réforme cadastrale, avec une emprise de 1,66 m dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la mise en conformité de l'implantation de la résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-153

QUE le conseil accepte la mise en conformité de l'implantation de la résidence.

399 route du Fleuve – Implantation d'une haie dans la marge de recul

ATTENDU QU'il faut annuler la résolution 2013-07-125 afin de rendre la procédure conforme à la Loi puisque l'avis de dérogation mineure a paru en date du 17 juillet 2013 dans l'Info-Dimanche;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter une dérogation mineure sur l'implantation d'une haie avec une emprise de 0,5 m dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée de la haie s'harmonise avec la clôture actuelle;

CONSIDÉRANT l'importance des percées possibles sur ce patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet mais spécifie que la haie devra respecter la hauteur maximale permise de 1,2 m.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-154

QUE le conseil accepte le projet d'implantation de la haie.

DEMANDE – IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE

419 route du Fleuve – remblayage, clôture et haie

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter l'implantation et l'intégration architecturale d'une clôture et d'une haie de cèdre, de même que le remblayage de la bordure de la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet tel quel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-155

QUE le Conseil accepte le projet sans modification.

595 route du Fleuve – rénovation

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter le revêtement des murs en CanExel et le changement de style de fenêtre;

CONSIDÉRANT QUE le changement de style de fenêtre s'accorde désormais avec la recommandation antérieure du CCU (U2012-86);

CONSIDÉRANT QUE le revêtement des murs en CanExel ne suit toujours pas la recommandation antérieure du CCU (U2012-86);

CONSIDÉRANT QU'un autre projet peut être accepté sans occasionner de préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec les conditions suivantes :

- Installer un revêtement mural autre que le CanExel, tel que du bois ou du fibrociment, de couleur harmonieuse avec le contexte architectural.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-156

QUE le Conseil accepte le projet avec les conditions énumérées par le CCU.

502 route du Fleuve – construction et rénovation

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter l'implantation et l'intégration architecturale du haussement de la résidence suite à la construction d'une fondation, la construction d'une terrasse ainsi que la rénovation – revêtement des murs, recouvrement de la toiture, changements des portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet tel quel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-157

QUE le Conseil accepte le projet sans modification.

887 route du Fleuve – Changement du revêtement des murs et d'une porte

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter l'implantation et l'intégration architecturale du recouvrement des murs en bois, Maibec de couleur cuivre semi-transparent, avec le soulignement de quelques fenêtres en revêtement d'ardoise;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en bois, Maibec de couleur semi-transparente, s'harmonise avec les revêtements muraux du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en ardoise est accepté parce qu'il est appliqué avec sobriété et parcimonie;

CONSIDÉRANT QUE la porte, dans ses formes et ses proportions, respecte le style du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet tel quel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-158

QUE le Conseil accepte le projet sans modification.

Nomination d'un membre au CCU

ATTENDU QU'il y a un membre qui s'est retiré du CCU et qu'il faut le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE M. Clermont Pelletier avait évoqué déjà son intérêt pour le CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-159

QUE le Conseil nomme Clermont Pelletier comme membre du CCU.

Adoption de la modification du règlement sur le CCU

ATTENDU QUE le Conseil désire ajouter un membre au CCU ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la modification consiste à changer l'article 7 a) comme suit : « Six (6) membres choisis parmi les contribuables résidents de la Municipalité et nommés par résolution du Conseil », de même que l'article 7.1 a) et b) comme suit : « a) Les membres choisis parmi les contribuables possèdent les sièges numérotés 1,2,3,4,5 et 6 ; b) Les sièges numérotés 7 et 8 sont occupés par le conseiller municipal et la maire »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-160

QUE le Conseil adopte l'amendement au Règlement numéroté 1988-01-110 et intitulé « Règlement constituant un Comité consultatif en urbanisme ».

27. Installation de la sculpture du Portageur (information)

Louis Vadeboncoeur a déjà évoqué le point en information au début de la séance.

28. Construction du paravent au parc de l'Anse (information)

Le directeur municipal informe l'assemblée que la construction du paravent pour camoufler la toilette chimique est en branle, mais que le reste du projet de mobilier devra attendre les travaux de terrassement prévus dans le parc de l'Anse.

29. Suivi sur le concours de la clôture municipale (information)

Jacqueline Poirier, membre du comité de sélection pour le concours de clôture, informe l'assemblée que le choix de la clôture n'est pas encore fait, mais que certaines dispositions concernant la sécurité ont été élucidées. Le choix se fera en fin août et le projet pourra poursuivre son cours.

30. Annulation de la résolution 2012-11-176 et demande d'acquisition d'un terrain appartenant à la Municipalité pour un montant de 7 500 \$ par un propriétaire

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'un propriétaire afin de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il faut d'abord annuler la résolution 2012-11-176 à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain, identifiée par le cadastre 4 530 842, possède une superficie de 187.10 m² et une valeur municipale de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain constitue une façade sur la route de la Montagne pour l'immeuble, identifié par le cadastre 4 530 843, appartenant au propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-161

QUE le Conseil annule la résolution 2012-11-176, accepte le transfert de propriété de la parcelle de terrain, identifiée par le cadastre 4 530 842, au montant de 7 500\$, puis autorise Louis Vadeboncoeur et le directeur général à signer la transaction chez un notaire dont les frais seront à la charge du demandeur.

31. Annulation de la résolution 2013-05-76 et adoption d'une résolution pour la demande d'une zone industrielle légère, modérée et para-industrielle

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage vit une problématique importante causée par l'absence de zone industrielle locale dans les limites de son territoire et que de nombreux citoyens se retrouvent en infraction sans que la municipalité puisse leur offrir une solution alternative;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre sérieuse du promoteur M. Raynald April, propriétaire d'un terrain de 39.87 hectares sur les lots 4 530 048, 4 530 049, 4 530 051 (107P, 108P, 109P, 112P et 113P) à la sortie 496 de l'autoroute 20 sur la côte de la Mer

(côté ouest) vis-à-vis de l'aéroport de Rivière-du-Loup pour le développement d'une zone industrielle locale;

CONSIDÉRANT QU'il faut d'abord annuler la résolution 2013-05-76 à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup est actuellement en révision de son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à aider la MRC de Rivière-du-Loup dans la préparation d'un argumentaire pour la demande d'exclusion à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup hormis Notre-Dame-des-sept-douleurs disposent minimalement d'une zone industrielle locale;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain jouit d'une localisation idéale pour l'implantation d'une zone industrielle locale avec un accès facile en bordure d'autoroute, l'absence de résidence à proximité et que ce terrain présente peu de valeur pour un usage agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain jouxte une affectation aéroportuaire au second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le promoteur M. Raynald April se sont entendus pour offrir ces terrains uniquement aux industries légères, modérées et para-industrielles et ce afin de respecter les exigences de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte se doter très prochainement d'une « politique industrielle » sévère afin d'encadrer le développement de cette zone industrielle et éviter l'installation de toute entreprise ne satisfaisant pas à tous ses critères en terme de protection de l'environnement, de développement durable et de concurrence avec les autres zones industrielles limitrophes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-162

QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage annule la résolution 2013-05-76 et demande à la MRC de Rivière-du-Loup de déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ pour les terrains situés sur les lots 4 530 048, 4 530 049, 4 530 051 (107P, 108P, 109P, 112P et 113P) afin d'en autoriser le dézonage pour un usage industriel et souhaite également que dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que les terrains situés sur les lots 4 530 048, 4 530 049, 4 530 051 (107P, 108P, 109P, 112P et 113P) puisse accueillir une zone industrielle locale dédiée aux industries légères, modérées et para-industrielles.

SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE, POLICE ET AMBULANCE

32. Rapport du service incendie de Rivière-du-Loup

Michel Goulet fait état de deux interventions en mer et d'une fausse alarme sur le territoire de la Municipalité.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

33. Dépôt du rapport de la Coordinatrice en loisir, culture et vie communautaire

Le directeur général fait un résumé du rapport.

34. Demande de commandite de la Course du portageur

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire a été cherché une commandite de 200 \$ de la Caisse populaire pour la fête nationale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une telle affectation budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par David Guimont, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-163

QUE le conseil effectue l'affectation de 200 \$ à partir des revenus supplémentaires.

35. Ajustements des heures de travail de la Coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire est présentement à 28 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est important pour la Municipalité et qu'il nécessite qu'une personne ressource y consacre 35 heures par semaine, ce qu'il a déjà été auparavant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-164

QUE le Conseil souhaite ajuster les heures de travail du poste de la Coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à partir du mois d'octobre.

PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET COMMANDITES

36. Demande de commandite de Patrimoine et Culture

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour l'organisation du « Bal de l'équinoxe » de Patrimoine et Culture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire contribuer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-165

QUE le Conseil contribue avec 200\$ en commandite pour Patrimoine et Culture.

37. Demande de commandite de la Croix-Rouge canadienne afin d'assurer la présence d'une équipe de bénévoles dans la région pour les cas d'urgence

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour assurer la présence d'une équipe de bénévoles dans la région lors des cas d'urgence par la Croix rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place étant donné le porte-parole de l'organisme et que la Municipalité désire contribuer à cette équipe de bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-166

QUE le Conseil contribue avec 100\$ en commandite pour la Croix-Rouge canadienne.

38. Demande de commandite de la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage pour la collecte de capitation

Point annulé.

APPROBATION DES COMPTES

39. Approbation des dépenses à effectuer

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du tableau intitulé « Demandes d'autorisation des dépenses – août 2013 » et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimond, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-167

QUE toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé « Demandes d'autorisation des dépenses – août 2013 » et totalisant un montant de 570 433.77 \$ soient acceptées.

40. Autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie de la liste intitulée « Autorisation des comptes à payer – juillet 2013 » et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par David Guimond, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-08-168

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de mai 2013 soient approuvés et payés et que le maire, Louis Vadeboncoeur, et le directeur général, Louis Breton, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 94 622.55 \$.

CORRESPONDANCES

Séjour exploratoire gratuit pour les jeunes diplômés ou finissants

Le directeur général informe qu'il y aura un séjour exploratoire pour les jeunes diplômés ou finissants dans la région, piloté par l'organisme Place aux jeunes.

PÉRIODES DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

41. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Règlement concernant les animaux.
- Évaluation des immeubles : distinction entre valeur municipale portée au rôle et valeur de reconstruction.
- Rectification sur les informations du projet d'aqueduc – les raccordements.
- L'entretien des fossés dans le secteur de la rue des Îles doit être fait dans des meilleurs délais.
- Interrogation sur la santé financière de la Municipalité : La Municipalité est en excellente santé financière. Elle attend seulement des versements de la part des Gouvernements afin de palier à ses besoins actuels de trésorerie. Autrement, la Municipalité opère depuis quelques années une gestion qui fait en sorte d'anticiper les dépenses de projet d'envergure afin d'échapper à l'obligation de percevoir des revenus supplémentaires à partir des contribuables (fonds, réserves et excédents affectés à chaque année pour chacun des projets de la Municipalité).
- L'affectation des animateurs/animatrices du camp de jour lors des périodes de temps supplémentaires. Le directeur général n'est pas au courant de la situation spécifique, il va s'informer auprès des personnes intéressées et réguler la situation.
- Le pavage dans le secteur de la rue des Îles va se faire quand? Cette question est régulière aux séances du Conseil, la réponse est toujours la même. Il s'agit d'une des priorités du Conseil, mais il faut d'abord attendre la nouvelle mouture des programmes sur les infrastructures pour procéder car la Municipalité ne peut pas effectuer ces travaux par elle-même seulement. Elle doit compter sur l'aide des Gouvernements.
- Fête afin de célébrer la fin du chantier concernant le projet d'aqueduc. Le maire souligne que cette idée est intéressante et qu'elle a été considérée à la Municipalité. Mais étant donné la situation de la trésorerie actuelle, il vaut mieux être prudent et s'assurer d'élaborer une fête à la mesure de ces circonstances. Le projet reste tout de même sur la table!

42. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Michel Goulet l'assemblée est levée à 21:19.

Louis Vadeboncoeur
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier